

Mariage n. mequion Zegerscappel
rijckewaert L'an de grace mil sept cens cinquante et six le cinq
du mois de fevrier apres le fiancailles et la publication
de trois bans dans cette eglise sans opposition entre jean
cornil rijckewaert ~~jeune~~ mineur age de vingt
quatre ans et marie jeanne de latre ^{fillemaker} agee de vingt deux
ans je fuisigne curé de Zegerscappel ay recue le consentement
mutuel de susnommés et du consentement du tuteur du
contractant et de la mere de la contractante les ay par
paroles du present solennellement joint en mariage
en presence de jean de boom oncle et tuteur du contractant
francois de bruyne jean baert et george de bruyne qui ont
signé avec moi en double jour et an que dessus.
Le mare + de l'epoux le mare + de l'epouse f. f. prattijn curé de Zegerscappel
Jean de boom francois de bruyne
G. H. Waert
1756